

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2013/07/17/2013003233/justel>

Dossier numéro : 2013-07-17/08

Titre

17 JUILLET 2013. - Arrêté royal relatif au fonctionnement du point de contact central visé à l'article 322, § 3, du Code des impôts sur les revenus 1992

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 08-07-2019 inclus.

Source : FINANCES

Publication : Moniteur belge du 26-07-2013 page : 47284

Entrée en vigueur : 26-07-2013

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AR 2019-06-23/07, art. 3, 005; En vigueur : 01-01-2020>